

CR Réunion des utilisateurs de l'EGB

12/12/2017

Berengère Baricault

Cécile Conte

Programme

Matinée 10h00 – 12h30

- **Présentation du Comité : organisation, objectifs et rôle du Référent**
Claude Gissot, directeur de la Direction de la Stratégie, des Etudes et des Statistiques (CNAMTS)
- **Le contexte SNDS**
 - ❖ **Les accès aux données et le rôle de l'INDS**
Emmanuel Stranadica (INDS)
 - ❖ **Le portail de communication du SNDS**
Julius Kemme (CNAMTS/MOISE/Pôle SNDS)
- **Panorama des produits SNIIRAM/SNDS**
Sophie Fantin (CNAMTS/MOISE/Pôle support utilisateurs)
- **L'accompagnement des Utilisateurs**
Martine Vié, Laure de Martini (CNAMTS/MOISE/Pôle support utilisateurs)
 - ❖ **L'expertise du pôle support utilisateurs fonctionnel et les forums du portail SNIIRAM / SNDS**
 - ❖ **Les formations, les comités utilisateurs, la documentation, les requêtes prédéfinies**
- **Historiques, Référentiel Sécurité du SNDS et BAL SNDS**
Anne Poisson (CNAMTS/MOISE/Pôle Sécurité), Martine Vié (CNAMTS/MOISE/Pôle support utilisateurs)

Programme

Après-midi 13h30 – 17h00

- **Actualités EGB et réponses aux remontées des participants**
Laurence De Roquefeuil (CNAMTS/DSES/MOISE), Marjorie Mazars (CNAMTS/DSES/DEOS)
- **Travaux et études basées sur les données EGB**
 - ❖ « **Les traitements de substitution aux opiacés** »
Anne Claire Brisacier (OFDT)
 - ❖ « **Recours aux médicaments psychotropes chez des patients nouvellement atteints de LNH en phase active de traitement et dans la phase de l'après cancer** »
Cécile CONTE et Bérangère Baricault (INSERM)
 - ❖ « **Hospitalisations et mortalité des jeunes ayant un antécédent d'ALD à 14 ans dans l'EGB** »
Antoine Rachas (CNAMTS/DSES/DEPP)
- **Solution logicielle SNIIRAM : SAS Entreprise Guide**
David Faggionato, Mohammed Bouazzaoui (CNAMTS/MOISE/Pôle support utilisateurs)
- **Autres questions**

■ **Présentation du Comité : organisation, objectifs et rôle du Référent**

Claude Gissot, directeur de la Direction de la Stratégie, des Etudes et des Statistiques (CNAMTS)

■ **Le contexte SNDS**

❖ **Les accès aux données et le rôle de l'INDS**

Emmanuel Stranadica (INDS)

❖ **Le portail de communication du SNDS**

Julius Kemme (CNAMTS/MOISE/Pôle SNDS)

■ **Panorama des produits SNIIRAM/SNDS**

Sophie Fantin (CNAMTS/MOISE/Pôle support utilisateurs)

■ **L'accompagnement des Utilisateurs**

Martine Vié, Laure de Martini (CNAMTS/MOISE/Pôle support utilisateurs)

❖ **L'expertise du pôle support utilisateurs fonctionnel et les forums du portail SNIIRAM / SNDS**

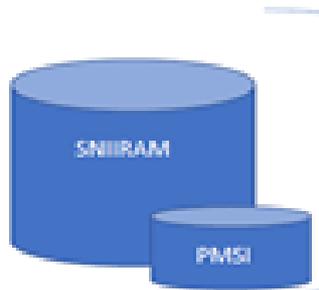
❖ **Les formations, les comités utilisateurs, la documentation, les requêtes prédéfinies**

■ **Historiques, Référentiel Sécurité du SNDS et BAL SNDS**

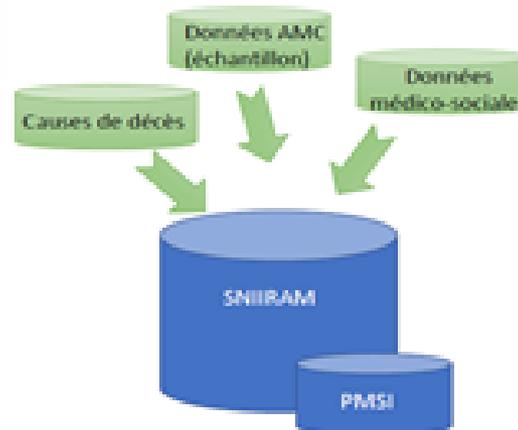
Anne Poisson (CNAMTS/MOISE/Pôle Sécurité), Martine Vié (CNAMTS/MOISE/Pôle support utilisateurs)

I – Le contexte SNDS

Rappel



*Données de
remboursement
de soins
ambulatoires et
hospitaliers de
l'ensemble des
assurés*



Il rassemble et met à disposition :

données de l'assurance maladie - SNIIRAM
données des établissements de santé - PMSI

dès avril 2017

V 1

+ causes médicales de décès (CepiDC)

Dernier trimestre 2017

V 2

+ données des MDPH (Maisons départementales des personnes handicapées)

+ échantillon des données de remboursement des complémentaires (AMC)

= Construction progressive... → janvier 2019 !

Conditions d'accès aux données SNDS

des accès définis selon la nature des données

Open data : les données ne présentant aucun risque éventuel de réidentification des personnes (même indirecte) sont accessibles en open data, c'est-à-dire à tous, y compris le grand public.

Données comportant un risque de réidentification

Accès permanent

Liste et périmètre fixés par décret

✓ *Etat et ses agences, établissements publics et organismes chargés d'une mission de service public dont les régimes d'assurance maladie obligatoire et l'INSERM*

Accès sur projet

- Pour recherches, études et évaluations présentant un caractère d'intérêt public (quel que soit le demandeur)
- Procédures d'accès

✓ *demandeurs publics ou privés (intermédiaires dans certains cas pour respecter les finalités interdites)*

- ◆ Le SNDS repose sur 2 portails :
 - 1) Portail d'accès aux données du SNIIRAM-PMSI, étendu progressivement avec d'autres sources de données (causes de décès, du handicap, mutuelles complémentaires)
 - 2) Portail de communication : portail www.snds.gouv.fr assurant l'information et la communication autour du SNDS.

- ◆ **Avril 2017** : ouverture du portail de communication www.snds.gouv.fr et portail d'accès aux données v1.

Structure du portail :

→ Page d'accueil

→ Actualités

→ SNDS :

- Qu'est-ce que le SNDS ?
- Acteurs du SNDS
- Contexte et perspectives réglementaires
- Composantes du SNDS

→ Comment accéder aux données ?

- Processus d'accès aux données
- Protection de la donnée
- Open Data
- Finalités autorisées
- Documentation technique
- Formations indispensables

→ Exemples d'utilisations

- Présentation des publications
- Publications par thématique



Barre de menu

Actualités à la une

Actualités réglementaires, procédure d'accès aux données de santé, entretiens avec des experts...)

Vidéos expliquant les procédures d'accès

Pied de page

■ **Présentation du Comité : organisation, objectifs et rôle du Référent**

Claude Gissot, directeur de la Direction de la Stratégie, des Etudes et des Statistiques (CNAMTS)

■ **Le contexte SNDS**

❖ **Les accès aux données et le rôle de l'INDS**

Emmanuel Stranadica (INDS)

❖ **Le portail de communication du SNDS**

Julius Kemme (CNAMTS/MOISE/Pôle SNDS)

■ **Panorama des produits SNIIRAM/SNDS**

Sophie Fantin (CNAMTS/MOISE/Pôle support utilisateurs)

■ **L'accompagnement des Utilisateurs**

Martine Vié, Laure de Martini (CNAMTS/MOISE/Pôle support utilisateurs)

❖ **L'expertise du pôle support utilisateurs fonctionnel et les forums du portail SNIIRAM / SNDS**

❖ **Les formations, les comités utilisateurs, la documentation, les requêtes prédéfinies**

■ **Historiques, Référentiel Sécurité du SNDS et BAL SNDS**

Anne Poisson (CNAMTS/MOISE/Pôle Sécurité), Martine Vié (CNAMTS/MOISE/Pôle support utilisateurs)

Des accès définis en fonction de la nature des données

Les données du SNDS relatives aux bénéficiaires des soins sont pseudonymisées. Selon le risque de ré-identification, elles sont mises à disposition :

- en **Open data** pour les données sans risque ré-identification, accessibles et réutilisables par tous
- Par le portail **SNIIRAM / SNDS** pour les données présentant des risques de ré-identification

- **Développement des données disponibles en OPEN DATA (données libres de réutilisation) par :**
 - **L'enrichissement des bases de données en ligne** dans l'espace « Statistiques et Publications » d'Ameli.fr (onglet « Ressources ») et dans un portail dédié [open data](http://open-data-assurance-maladie.ameli.fr) :
<http://open-data-assurance-maladie.ameli.fr>
 - **La mise en ligne de bases de données strictement anonymes** qui permettent à tout utilisateur de réaliser ses propres croisements :
Open Damir, Open Medic, Open PHMEV, Open Bio et prochainement Open LPP
- **Valorisation de l'utilisation des données par :**
 - **La mise en ligne de données sur le portail opendata.gouv**
 - **L'organisation d'évènements de type Hackathon**
 - ❖ En janvier 2015 sur les données de l'Open Damir
 - ❖ De janvier à mai 2016 sur le bon usage du médicament
 - ❖ De mars à octobre 2017 : « Mieux vivre son diabète »

- **La restitution des données aux utilisateurs se fait par des bases de données thématiques appelées **datamarts** (ou magasins de données).**
- **Le SNIIRAM / SNDS compte à ce jour une quinzaine de datamarts et sous-produits regroupés autour de 3 grands thèmes d'analyse :**
 - **La connaissance des dépenses**
 - ❖ **datamarts agrégés, sans individualisation des bénéficiaires ou des offreurs de soins**
 - **L'activité des professionnels de santé et des établissements**
 - ❖ **datamarts individualisés par offreur de soins (professionnel libéral ou établissement) sans individualisation des bénéficiaires**
 - **Les bénéficiaires et leur parcours (bénéficiaires / professionnels de santé / actes)**
 - ❖ **Les données individualisées échantillonnées de l'échantillon généraliste de bénéficiaires (EGB et EGBS)**
 - ❖ **Les données individualisées exhaustives (DCIR et DCIRS)**

Perspectives SNDS à court terme

Dernier
trimestre 2017

***Premières données
des causes de décès***

Début 2018

***Intégration des flux
mensuels du PMSI :
SSR et PSY***

A partir du 2^{ème}
trimestre 2018

***Nouveau portail
d'accès aux données
+ DCIR simplifié v2***

■ **Présentation du Comité : organisation, objectifs et rôle du Référent**

Claude Gissot, directeur de la Direction de la Stratégie, des Etudes et des Statistiques (CNAMTS)

■ **Le contexte SNDS**

❖ **Les accès aux données et le rôle de l'INDS**

Emmanuel Stranadica (INDS)

❖ **Le portail de communication du SNDS**

Julius Kemme (CNAMTS/MOISE/Pôle SNDS)

■ **Panorama des produits SNIIRAM/SNDS**

Sophie Fantin (CNAMTS/MOISE/Pôle support utilisateurs)

■ **L'accompagnement des Utilisateurs**

Martine Vié, Laure de Martini (CNAMTS/MOISE/Pôle support utilisateurs)

❖ **L'expertise du pôle support utilisateurs fonctionnel et les forums du portail SNIIRAM / SNDS**

❖ **Les formations, les comités utilisateurs, la documentation, les requêtes prédéfinies**

■ **Historiques, Référentiel Sécurité du SNDS et BAL SNDS**

Anne Poisson (CNAMTS/MOISE/Pôle Sécurité), Martine Vié (CNAMTS/MOISE/Pôle support utilisateurs)



FORUM
Portail
SNIIRAM /
SNDS

Forum du portail SNIIRAM/SNDS : permet à chaque utilisateur de trouver des réponses à ses interrogations, d'échanger sur un sujet d'ordre fonctionnel sur un produit du SNIIRAM

A lire : charte de bonne utilisation

DCIR[DI]

[Charte de bonne utilisation](#)

»

[Marquer le forum comme lu](#)

SAS [SA]

[Charte de bonne utilisation](#)

»

[Marquer le forum comme lu](#)

**Echantillon
Généraliste des
Bénéficiaires-EGB
[EG]**

[Charte de bonne utilisation](#)

»

Signer votre question/réponse par Nom et organisme
Mettre un mot clé dans le titre du sujet



Adresse Mail pour les partenaires et autres régimes AM :
support-national@cnamts.fr

Lors des communications par mail il est impératif de :
Mettre en objet de mail [Création de demande]

Pour bien formuler la demande dès le début il est conseillé **d'utiliser le formulaire disponible sur le portail SNIIRAM**, d'en renseigner tous les champs et de le mettre en pièce jointe au mail.

- Support National envoie un mail confirmant la prise en compte de votre sollicitation. Ce dernier contient aussi le numéro attribué à votre demande.
- Ce numéro servira à l'ensemble des communications pendant le traitement de la demande jusqu'à la clôture.

conserver la référence de la demande en faisant « répondre » si des rajouts d'informations sont nécessaires.

Ex : RE: [ISI ##D100124507##] [SNIIRAM] SNIIRAM – SAS

Les formations

→ Le parcours



PASSAGE
OBLIGATOIRE

Architecture et données du SNIIRAM/SNDS

1 Jour

SAS Enterprise Guide : Prise en main du logiciel et utilisation dans le SNIIRAM/SNDS
1 Jour

Prise en main de l'outil de requête BO WebI
1 Jour

EBG
Simplifié

3 Jours

DCIR
Simplifié
– DCIR

3 Jours

Univers
AMOS
(Offre de soins)

3 Jours

Univers
DAMIR
(Dépenses de santé)

1,5 Jours

PASSAGE
OBLIGATOIRE

Les formations

→ L'organisme de formation



Sites :
Tours, Lyon, Paris

→ Les formateurs

Réseau de **formateurs institutionnels**
(CPAM, ARS, DRSM)

→ Les modalités d'inscription

1. Vérifier que votre organisme est habilité, dans le cadre du décret n° 2016-1871, à accéder au SNIIRAM/SNDS
2. Saisir votre demande de formation en ligne, via le portail de l'Institut 4.10
<http://institutquatredix.fr/>



Passer commande

Les requêtes prédéfinies

...ou des requêtes prédéfinies BO sous forme d'Invites à remplir dans les **Dossiers Publics** du portail :

- Mes favoris
- Boîte de réception
- Dossiers publics
- SNIIRAM
- _Documentation SNIIRAM
- Administration
- Bénéficiaires
- Offre de Soins (AMOS)
- Outil Commissions (AMOS)
- Requêtes prédéfinies
 - Activité des PS
 - Parcours de soins
 - Patientèle
 - Remboursement
- Professionnels de Santé

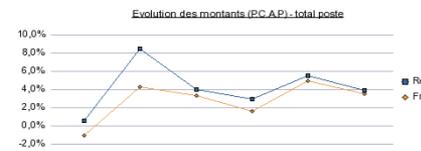
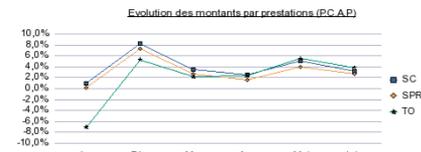
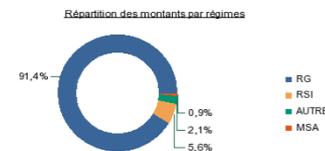
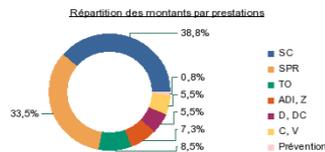
Invites

Répondez aux invites avant d'exécuter la requête.

- ✓ Sélectionner le dernier mois de remboursement de l'année en cours **6**
- ✓ Sélectionner l'année de remboursement en cours (N) **2016**
- ✓ Sélectionner l'année de remboursement précédente (N-1) **2015**
- ✓ Sélectionner votre département (à étudier) **091**

Commission des chirurgiens-dentistes de la région ILE DE FRANCE
 Période de remboursement du 01/01/2016 au 30/06/2016
 Montants présentés en base de remboursement hors dépaiement

PRESTATIONS	Régime général		MSA		RSI		AUTRES		TOTAL		France (PCAP)	Tarifs conventionnels (en euros)		
	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP		PREST.	01/01/2016	01/01/2015
Soins conservateurs (SC)	141 590 554	3,1%	1 384 302	5,2%	8 925 740	5,1%	3 211 813	0,5%	155 112 409	3,2%	3,0%	C	23,00	21,00
Prothèses dentaires (SPR)	122 205 033	2,8%	1 255 202	3,1%	7 484 245	2,4%	2 665 643	1,5%	133 630 123	2,8%	2,8%	CS	23,00	23,00
Traitements d'orthodontie (TO)	31 278 183	3,5%	302 366	17,3%	1 729 796	7,2%	831 037	5,9%	34 141 383	9,0%	3,4%	V	23,00	16,77
Actes de radiologie (ADI, Z)	26 530 680	8,9%	261 355	13,0%	1 722 734	12,0%	623 298	7,3%	29 138 067	9,0%	6,8%	SC	2,41	2,41
Actes en D, DC	20 112 813	9,5%	204 194	12,5%	1 300 024	13,3%	415 021	5,4%	22 032 052	9,7%	7,9%	D	1,92	1,92
Consultations et Visites (C, V)	20 081 865	4,9%	206 096	9,3%	1 164 137	8,3%	477 551	2,5%	21 929 646	5,1%	5,6%	DC	2,09	2,09
Prévention bucco-dentaire	3 255 325	-0,8%	31 847	16,6%	4 617	-95,2%	94 489	7,5%	3 386 278	-3,1%	-5,0%	Z	1,33	1,33
TOTAL	365 054 452	3,8%	3 645 362	6,6%	22 331 294	6,0%	8 338 853	2,3%	399 369 962	3,9%	3,6%	SPR-TO	2,15	2,15
Dont CCAM	308 241 226	5,5%	3 081 113	6,9%	19 260 204	8,0%	6 884 662	2,8%	337 467 205	5,5%	4,7%			



Activité des chirurgiens-dentistes libéraux dont le cabinet principal est installé dans la région

■ **Présentation du Comité : organisation, objectifs et rôle du Référent**

Claude Gissot, directeur de la Direction de la Stratégie, des Etudes et des Statistiques (CNAMTS)

■ **Le contexte SNDS**

❖ **Les accès aux données et le rôle de l'INDS**

Emmanuel Stranadica (INDS)

❖ **Le portail de communication du SNDS**

Julius Kemme (CNAMTS/MOISE/Pôle SNDS)

■ **Panorama des produits SNIIRAM/SNDS**

Sophie Fantin (CNAMTS/MOISE/Pôle support utilisateurs)

■ **L'accompagnement des Utilisateurs**

Martine Vié, Laure de Martini (CNAMTS/MOISE/Pôle support utilisateurs)

❖ **L'expertise du pôle support utilisateurs fonctionnel et les forums du portail SNIIRAM / SNDS**

❖ **Les formations, les comités utilisateurs, la documentation, les requêtes prédéfinies**

■ **Historiques, Référentiel Sécurité du SNDS et BAL SNDS**

Anne Poisson (CNAMTS/MOISE/Pôle Sécurité), Martine Vié (CNAMTS/MOISE/Pôle support utilisateurs)

Historiques accessibles

Les historiques de données accessibles par les **utilisateurs SNDS** varient selon les données et les organismes (décret SNDS) :

- Données exhaustives individuelles bénéficiaires (DCIR, PMSI, ...)
 - 19 ans + l'année en cours = ANSP, ANSM, ABM, INCA, EFS, HAS
 - 9 ans + l'année en cours = DREES, CNSA, IRDES, ATIH, ARS, CNAMTS
 - 5 ans + l'année en cours = DGOS, DGS, INED, INDS, Service de santé des armées, Caisses nationales des régimes autres que CNAMTS, DRSM et DCGDR du Régime Général, ORS
- Données échantillonnées individuelles bénéficiaires (EGB, ...)
 - 19 ans + l'année en cours = tout organisme ayant un accès permanent au SNDS et autorisé à accéder aux données échantillonnées indiv bénéficiaires

Les historiques de données accessibles par les **utilisateurs SNIIRAM** (n'ayant pas d'accès permanent au SNDS) ne changent pas, ils restent ceux dictés par l'arrêté SNIIRAM.

Quelles sont les **sorties de données** possibles ?

- **Principe clé :**

Le référentiel de sécurité doit être appliqué tant que l'on n'a pas la certitude que les données sont anonymes.

- **Qu'est ce que l'anonymat ?**

Il ne doit pas être possible, à partir des données, de déduire une information personnelle sur un individu.

- **Quelques bonnes pratiques :**

1. ne pas restituer de petits effectifs,
2. une information de santé sur un individu ne doit pas pouvoir être déduite à partir d'autres attributs,
3. ne pas sortir les identifiants potentiels,
4. ne pas sortir d'identifiants de séjours ou de personnes.

Les conditions d'accès au SNDS pour l'utilisateur bénéficiant d'un accès permanent :

- L'accès doit être validé par l'autorité hiérarchique et ne doit être ouvert que pour une durée déterminée.
- L'utilisateur doit signer les CGU qui formalisent l'engagement individuel de l'utilisateur au respect des conditions d'accès aux données :
 - les finalités d'utilisation autorisées et interdites du SNDS,
 - l'absence d'actions visant la ré identification,
 - l'obligation de ne diffuser que des données anonymes,
 - l'engagement du respect du référentiel.

Et les conditions d'utilisation du portail et des services associés

- **Suivi des signatures des CGU :**
 - ✓ La preuve de la signature des CGU est conservée par l'AE.
 - ✓ Sur la base d'une feuille d'émargement à transmettre à la Cnamts lors de revues d'habilitation.
 - ✓ La CNAMTS en tant que responsable de traitement ne pourra pas ouvrir/maintenir un compte sans CGU signées.

L'Inserm est autorisé à accéder aux données des échantillons généralistes de l'EGB du Système national des données de santé (SNDS), dans la cadre de l'accès permanent dont il bénéficie dans les conditions prévues par le nouveau cadre légal et réglementaire issu de la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et du décret du 26 décembre 2016 relatif au Système national des données de santé. Ce dernier texte a imposé des contraintes nouvelles aux « services de l'Etat, établissements publics et organismes » qui, comme l'Inserm pour ses chercheurs, bénéficient d'un accès permanent au SNDS en raison de leurs missions de service public.

Parmi ces contraintes, figure celle de faire signer aux utilisateurs, préalablement à l'ouverture de leurs droits, les conditions générales d'utilisation (CGU) du SNDS qui explicitent les conditions d'accès et d'utilisation des données et du portail d'une part, et une fiche d'émargement des CGU, d'autre part. La CNAMTS a précisé, en sa qualité de responsable du traitement, qu'**elle ne pourra pas ouvrir/maintenir un compte sans ces documents signés.**

Je vous remercie donc **de bien vouloir prendre connaissance des CGU ci-jointes et de nous en retourner un exemplaire signé, qui vaudra engagement de vous conformer à ces règles de bon usage. Je vous remercie d'y joindre le liste d'émargement ci-jointe signée.**

En vous remerciant par avance.

Bien cordialement,

Jelena Stankovic
Institut Thématique Santé publique
01 44 23 63 46

Questions

- **Données PMSI 2016: chargées courant janvier 2018**
- **SSR: peut-être milieu d'année 2018**
- **Psychiatrie : pas envisagé pour le moment**
- **Mise en place d'un portail pour la réception des données extraction SNIIRAM**
- **Pas de nouveau logiciel pour extraction des données EGB**
- **Données des militaires intégrées dans l'EGB**
- **Attention pour les données de plus d'un an: sélectionner les régimes par le référentiel commun et non la variable org_aff_dtd**

Présentations études EGBS

- Partage de résultats
- Echange sur les différents types et schémas d'études réalisées
- Mise en commun de méthodologie (sélection cas/maladie ,
algorithme)

Contact

- cecile.conte@gmail.com
- berangere.baricault@univ-tlse3.fr

- Prochain comité prévu courant 2018